

PRÉAMBULE

La FFM entend rappeler son souci prioritaire de protection des publics et de lutte contre la propagation du virus.

Elle fait donc toujours appel à la vigilance, au sens des responsabilités et au civisme de tout un chacun, qu'ils soient dirigeants de clubs, officiels, pratiquants ou accompagnateurs pour assurer la mise en place et le respect des préconisations exposées dans le présent document.

Ce protocole a pour finalité d'exposer aux moto-clubs organisateurs les recommandations de la FFM quant à l'organisation de manifestations sportives à la suite de l'entrée en vigueur du dernier décret du ministère des solidarités et de la santé du 29 octobre 2020 prescrivant les dernières mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- En tout temps et en tout lieu, le respect des gestes barrières doit être assuré. Le principe de distanciation physique de 2 mètres doit être respecté, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas. Les regroupements de plus de 6 personnes au même endroit sur le circuit et dans les espaces clos doivent être limités.
- Le port du masque est obligatoire, exception faite pour les pilotes pendant la pratique sportive et durant les temps consacrés à la restauration.
- Il appartient à l'organisateur de prévoir un local ou une zone identifiée sous une tente, équipé de masques, permettant d'isoler un éventuel malade.
- La FFM recommande à tous le téléchargement et l'activation de l'application #TousAntiCovid lors des manifestations sportives organisées sous son égide.
- Le speaker de la manifestation ou le référent COVID-19 devra régulièrement effectuer des annonces sonores à destination du public rappelant les consignes sanitaires à respecter et les règles de distanciation physique à observer.

ORGANISATIONS DES COMPÉTITIONS

AVANT L'ÉPREUVE

- Il est demandé aux encadrants, officiels, organisateurs et pilotes de ne pas se rendre sur le site de l'épreuve si eux-mêmes ou l'un de leur proche présentent des signes évocateurs de la Covid-19 ou sont cas contacts. Cette mesure doit être impérativement respectée.
- L'inscription des pilotes aux épreuves par voie dématérialisée plutôt que sur place le jour de l'épreuve doit être privilégiée, au même titre que la souscription de licence « une manifestation » via l'Intranet Fédéral. L'inscription doit être l'occasion pour les organisateurs de rappeler l'application du présent protocole.
- Les moto-clubs organisateurs doivent :
 - désigner un référent COVID-19 chargé de veiller au bon respect des règles sanitaires et du présent protocole ;
 - prévoir l'affichage des consignes sanitaires et des gestes barrières en plusieurs points du site de pratique (accueil pilotes, entrée(s) spectateurs, spéciales, zones, etc....) ;
 - prendre information auprès de leur préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements.

PENDANT L'ÉPREUVE



DÉSINFECTION

- Les lieux d'accueil et leurs points de contact sont régulièrement désinfectés (au moins deux fois par jour). Le moto-club met à disposition du savon et/ou des solutions hydroalcooliques à l'entrée et à la sortie de l'établissement. Les pilotes sont invités à se présenter avec leur propre solution hydroalcoolique et masques.
- Des poubelles seront disposées dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage unique et mouchoirs en papier.
- Tout matériel prêté aux bénévoles/officiels pour les besoins de l'organisation (drapeaux, radios, etc.) doit être désinfecté dès sa restitution.
- Les motos clubs organisateurs doivent :
 - désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés (utilisés pour le besoin de l'organisation) et porter un masque à l'intérieur du véhicule, lorsque plusieurs passagers s'y trouvent;
 - assurer un nettoyage quotidien de leurs installations (l'accueil administratif, Direction de course, salle de briefing, salle de Jury, le local technique et de chronométrage, vestiaires individuels, etc.) et veiller à désinfecter régulièrement les points de contact ;
 - assurer un nettoyage régulier des sanitaires et des douches individuelles.



ESPACE CLOS

- L'entrée et la sortie des espaces clos doivent se faire si possible par des issues séparées et clairement identifiées. Un flux de circulation doit être mis en place par un marquage au sol afin d'éviter les croisements de personnes et de permettre la distanciation physique (2 mètres entre chaque personne). La circulation est favorisée par le maintien des portes ouvertes si cela est compatible avec les conditions de sécurité en vigueur dans l'établissement.
- Les vestiaires collectifs doivent être fermés. Les vestiaires individuels demeurent accessibles dans le strict respect des protocoles sanitaires. Pour les espaces communs, le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et le respect d'une distanciation physique de 2 mètres entre chaque personne est recommandé dans les parties communes (si la configuration de l'espace le permet). Afin de garantir ce double respect, il est préconisé de mettre en place des petits groupes pour gérer les flux au sein des vestiaires (ex : mettre en place des arrivées décalées en amont afin que la séance d'entraînement ou la compétition débute à l'heure prévue).
- Les sanitaires, ainsi que les points d'eau peuvent rester accessibles, en limitant le taux d'occupation et en étant soumis à des nettoyages / désinfections fréquents et adaptés.
- Les locaux de la direction de course doivent être interdits d'accès à toute personne qui ne la compose pas ou qui n'est pas convoquée.



CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

- Les contrôles administratifs sont réalisés dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières. L'accueil en extérieur doit être privilégié.
- Pour les contrôles administratifs et le retrait du transpondeur, seul le pilote est autorisé à se présenter (sauf pour les mineur(e)s qui pourront être accompagnés de leur représentant légal). Il devra venir avec son propre stylo pour procéder à l'émargement.
- Le moto-club organisateur doit s'assurer que les bénévoles et/ou officiels en charge notamment des contrôles administratifs, des contrôles techniques et de la distribution des transpondeurs disposent du matériel de protection adapté à l'accomplissement de leur mission. Ils devront être équipés de masques pourront, le cas échéant, être placés derrière des écrans d'accueil. Du gel hydroalcoolique notamment devra être mis à leur disposition.
- Pour le contrôle technique, le pilote pourra, s'il le souhaite, être accompagné d'une personne de son choix pour l'assister. Le pilote présentera au commissaire technique ses équipements de protection et la machine devra être mise sur béquille.



BRIEFING PILOTES

- Dans le cas où la tenue d'un briefing pilote est nécessaire, il est recommandé de l'adresser par courriel dans les jours qui précèdent l'épreuve.
- Si le briefing doit être réalisé en présence des pilotes, un contrôle des licences sera réalisé à l'entrée de la salle et les participants devront respecter les règles de distanciation physique et être équipés de masques « grand public ». Aucun accompagnateur n'est autorisé.
- Un temps de pause suffisamment long devra être prévu entre chaque briefing pour permettre une bonne aération de la salle.



COMMISSAIRES DE PISTES

- La prise de poste devra se faire dans la mesure du possible à pieds. Toutefois, dans le cas où la configuration du circuit ou si les contraintes horaires imposent l'utilisation d'un moyen de transport collectif, le port d'un masque « grand public » est obligatoire.
- Il est recommandé aux commissaires d'utiliser leurs propres drapeaux. Si les jeux de drapeaux sont fournis par l'organisateur ou le circuit, ils devront être désinfectés en début et en fin de journée.



REMISE DES PRIX

- Il appartient à l'organisateur de limiter le nombre de remises des prix au strict nécessaire pour éviter les attroupements.
- L'accès au podium doit être limité à un nombre de personnes restreint. La remise de prix doit donc avoir lieu sans hôtes/hôtesse et sans serrage de mains ni embrassade.
- Un marquage au sol doit permettre de maintenir une distance entre le speaker, les officiels, élus et les sportifs.
- Les échanges de micro doivent être limités.

FFMOTO.ORG



/FFMOTOCYCLISME



@FFMOTO



@FFMOTO



FFM.TV

Il revient, au moto-club organisateur, en lien avec le service médical et/ou les secouristes présents sur la manifestation, de prévoir préventivement une procédure adaptée de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques afin de les isoler rapidement dans une pièce dédiée (local ou zone identifiée sous une tente) et de les inviter à rentrer chez elles et contacter leur médecin traitant. En cas de survenue d'un cas avéré, le référent doit pouvoir faciliter l'identification des contacts.

L'utilisation de l'application #TousAntiCovid peut en ce sens être utile.

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;
- la protection ;
- la recherche de signes de gravité.

- 1 - Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée et aérée en appliquant immédiatement les gestes barrière, garder une distance raisonnable avec elle (au moins 2 mètres) avec port d'un masque de type chirurgical.
- 2 - Mobiliser le professionnel de santé et/ou les secouristes et en informer le référent COVID désigné par le moto-club.
- 3 - **En l'absence de signe de gravité**, demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signe de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance d'au moins 1 mètre) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le SAMU 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

- 4 - Après la prise en charge de la personne, procéder au nettoyage et la désinfection du lieu de prise en charge.
- 5 - Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en septaine (pendant 7 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé).